



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2611**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Président David Kimelfeld et M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Ouagadougou (Burkina Faso) du samedi 29 septembre au jeudi 4 octobre 2018 - Délégation du Président de la Métropole à Ouagadougou

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Grivel

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

**Commission permanente du 10 septembre 2018****Décision n° CP-2018-2611**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Président David Kimelfeld et M. le Conseiller délégué Max Vincent pour un déplacement à Ouagadougou (Burkina Faso) du samedi 29 septembre au jeudi 4 octobre 2018 - Délégation du Président de la Métropole à Ouagadougou**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.27.

Depuis 25 ans, les collectivités de Lyon et Ouagadougou entretiennent des relations étroites de coopération avec pour objectif de renforcer les compétences des services municipaux de Ouagadougou dans les domaines techniques de la gestion et du développement urbain. La capitale du Burkina Faso, avec ses 3 millions d'habitants, est confrontée au difficile exercice de la gestion municipale en raison de la faiblesse de ses ressources financières et de sa forte croissance urbaine.

Dans ce contexte, la coopération technique de longue durée de la Métropole de Lyon a pris une nouvelle dimension avec la mise en place d'un partenariat financier avec l'Agence française de développement (AFD) en 2007. En effet, la mobilisation des équipes techniques de la Métropole a permis à la Ville de Ouagadougou d'obtenir un prêt de 80 M€ auprès de l'AFD, pour financer des investissements urbains et la montée en compétence de ses services municipaux.

Dans la continuité de ce partenariat, la délégation menée par monsieur David Kimelfeld, Président de la Métropole, accompagné de monsieur Max Vincent, Conseiller délégué à la coopération décentralisée, du 29 septembre au 4 octobre 2018, a le double objectif de rencontrer les autorités locales de Ouagadougou, afin de faire un suivi des actions entreprises dans le cadre des accords de coopération, portant notamment sur les domaines techniques de la gestion urbaine et de faire suite aux priorités définies au niveau national pour la politique de coopération avec l'Afrique, qui sont le développement économique, la formation des jeunes et l'aide à la création d'entreprises. La mission a donc également pour objet d'aller à la rencontre des acteurs économiques du Burkina Faso, afin de pérenniser l'accompagnement dans le domaine du développement local économique.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Accorde** un mandat spécial à monsieur le Président David Kimelfeld et monsieur le Conseiller délégué Max Vincent, pour un déplacement à Ouagadougou (Burkina Faso) du 29 septembre au 4 octobre 2018.

**2° - Précise** que la présente décision vaut ordre de mission.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P28O4667.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.**